



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 24 APR 2024 في انواكشوط،

Numéro 089/24 مرقم
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 24 avril 2024, sur les recours introduits respectivement par ELBAN et par PROGIENE contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de la Santé, du marché relatif à « la réalisation de services de nettoyage et de propreté des bâtiments au niveau du Centre Hospitalier National », objet du DAON N°02/F/CHN/2024 :

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAON et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA

